

URGENT – À FAIRE IMMÉDIATEMENT

- ☐ Réserver un camion ou contacter des déménageurs en urgence
- ☐ Prévenir votre propriétaire/agence de votre départ
- ☐ Contacter ilek pour le transfert d'énergie au [NUMÉRO CLIENT]
- ☐ Souscrire à la réexpédition du courrier La Poste (minimum 5 jours avant)
- ☐ Prendre RDV pour l'état des lieux de sortie

J-12 DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

- ☐ Résilier vos contrats actuels (énergie, internet, assurance habitation)
- ☐ Informer votre employeur de votre changement d'adresse
- ☐ Prévenir votre banque et vos organismes de crédit
- ☐ Mettre à jour votre adresse sur Ameli (Sécurité sociale)

J-10 LOGISTIQUE

- ☐ Acheter le matériel d'emballage (cartons, papier bulle, adhésif)
- ☐ Demander l'autorisation de stationnement en mairie
- ☐ Confirmer la disponibilité de vos proches pour vous aider
- ☐ Commencer à emballer les objets non essentiels

J-7 EMBALLAGE INTENSIF

- ☐ Emballer pièce par pièce en numérotant les cartons
- ☐ Prendre des photos du contenu des cartons
- ☐ Démonter les meubles volumineux
- ☐ Préparer une valise "première nuit"

J-3 DERNIERS PRÉPARATIFS

- ☐ Nettoyer le logement pour récupérer la caution
- ☐ Débrancher et dégivrer réfrigérateur/congélateur
- ☐ Rassembler tous les documents importants
- ☐ Confirmer l'heure avec les déménageurs ou la location camion

J-1 : VEILLE DU DÉPART

- ☐ Vérifier que rien n'est oublié (placards, cave, grenier)
- ☐ Préparer les relevés de compteurs
- ☐ Charger tous vos appareils électroniques
- ☐ Préparer eau et collations pour le jour J

JOUR J : DÉMÉNAGEMENT

- ☐ Relever et photographier les compteurs (eau, gaz, électricité)
- ☐ État des lieux de sortie
- ☐ Remettre toutes les clés
- ☐ Vérifier une dernière fois chaque pièce

J+1 : INSTALLATION

- ☐ État des lieux d'entrée du nouveau logement
- ☐ Vérifier le fonctionnement de l'électricité et de l'eau
- ☐ Déballer la valise "première nuit"
- ☐ Contacter ilek si besoin d'assistance énergie

J+3 : FINALISATION

- ☐ Déclarer votre changement d'adresse aux impôts
- ☐ Mettre à jour votre carte grise (obligatoire sous 30 jours)
- ☐ Trouver un nouveau médecin traitant si nécessaire
- ☐ S'inscrire sur les listes électorales de votre nouvelle commune